

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le mercredi 5 juin 2024 à 18h00, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Les membres du conseil présents affirment avoir reçu l'avis de convocation ainsi que tous les documents relatifs à cette séance et consentent unanimement à procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-25

Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 18h01.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum**
2. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
3. **Adoption de règlement : Règlement No 609 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 245 000 \$ pour les travaux de réfection des ponceaux sur les chemins Healy et Brown**
4. **Période de questions du public***
5. **Levée de la séance**

*Les citoyens voulant déposer des questions concernant les sujets à l'ordre du jour, il est possible de le faire **avant 15h00** le 5 juin 2024 à l'adresse courriel suivante : dq@cleveland.ca

Seuls les sujets suivants pourront être discutés lors de la séance extraordinaire, y compris lors de la période de questions.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-26

Adoption de règlement : Règlement No 609 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 245 000 \$ pour les travaux de réfection des ponceaux sur les chemins Healy et Brown

ATTENDU QUE des pluies diluviennes se sont abattues sur la municipalité du Canton de Cleveland le 30 août 2023, endommageant le réseau de voirie municipal du Canton de Cleveland et plus spécialement les chemins Healy et Brown qui ont nécessité des travaux correctifs temporaires afin de rétablir la circulation;

ATTENDU QUE les plans et devis portant le numéro 53-2-42110-21-03 datés du 7 mai 2024 ont été préparés par le département d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), située au 1170, Grande-Allée Ouest, 2^e étage, Québec QC, G1S 1E5, représenté par M. Jean Lanciault, ing., pour assurer la réparation permanente des chemins Healy et Brown ;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 3 juin 2024, un avis de motion du Règlement numéro 609 a été dûment donné par le conseiller monsieur Fernand Leclerc et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU QU' une copie du projet de règlement est à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés par le directeur général ;

ATTENDU QUE l'objet du présent règlement comporte des travaux admissibles selon l'article 1061 du *Code municipal* afin de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation, et ce, considérant que les travaux sont au niveau de la voirie et que le remboursement de l'emprunt est assumé par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement numéro 609 soit et est adopté avec dispense de lecture.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le Maire, M. Herman Herbers, et le directeur général / greffier trésorier, M. Martin

Lessard, à signer ledit règlement séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucun citoyen ne s'est présenté pour la période de questions.

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 15h00 le 5 juin 2024.

Aucune question n'a été reçue.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-27

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 18h03.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 6^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-quatre.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier